

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU NORD

Commune de  
ROMBIES  
-ET-  
MARCHIPONT

Membres du  
Conseil municipal

En exercice : 15  
Présents : 12  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13

Date de  
la convocation :  
26/06/2025

Date d'affichage :  
26/06/2025

N° et objet de la  
délibération :

DEL 28 \_2025

Prise en charge  
par Valenciennes  
Métropole  
des études  
énergétiques  
pour le site  
de la commune de  
Rombies  
-et-  
Marchipont

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT**

**Séance du 10 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juillet à dix-neuf heures, s'est réuni, à la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : Mmes et Mrs Bernard LEFEBVRE, Françoise ROGER, Audrey CHARLET adjoints, Frédéric POIX, Sébastien JAROSZ, Paul DELCOUR, Anastasia VERET, Ghislain BERTRAND, Benoit DUPONT, Samuel ZIDOURI, Angélique DELHUILLE, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mrs Jean-Robert CLEMENT, adjoint, avait donné procuration à Agnès DOLET, Grégory DELEPIERRE, conseiller municipal

Absent : M. Geoffrey ANTIDORMI, conseiller municipal.

A été nommé secrétaire : M. Bernard LEFEBVRE.

Afin de lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air, la Communauté d'Agglomération a fixé des objectifs ambitieux dans la stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2026, notamment :

- Réduire de 68% les émissions directes de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 2016;
- Viser la réduction de 55% des émissions de polluants atmosphériques en 2030 par rapport à 2012.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le PCAET fixe également des objectifs secteur par secteur. L'un des objectifs de ce PCAET est de développer la rénovation des bâtiments et éclairages publics du territoire (patrimoine des communes et de la communauté d'agglomération).

Le PCAET fixe notamment un objectif de diminution des consommations d'énergie du secteur tertiaire (bâtiments de collectivités compris), à hauteur :

- d'une diminution de 16% de la consommation de ce secteur d'ici 2030 par rapport à 2016 ;
- d'une diminution de 54% de la consommation de ce secteur d'ici 2050 par rapport à 2016.

Agir sur ce secteur est donc un élément clé pour la transition énergétique du territoire, d'autant plus que les consommations d'énergie de ce secteur sont principalement basées sur de l'énergie fossile (41% de gaz et 21% de fioul tel que précisé dans le diagnostic du PCAET).

Pour parvenir à l'atteinte de ces objectifs, les communes de l'ensemble du territoire doivent agir collectivement.

Considérant les circonstances mondiales actuelles qui affectent l'ensemble de l'économie liée aux énergies et par conséquent les finances de nos collectivités, et compte-tenu des possibilités d'économie d'échelle attendues, ainsi que de l'ingénierie dont dispose Valenciennes Métropole, il est proposé que la CAVM prenne en charge solidairement la réalisation des audits énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public.

Pour les 35 communes-membres de Valenciennes Métropole, cette action concerne :

- la prise en charge de 2 audits énergétiques pour les bâtiments des communes de moins de 5 000 habitants ;
- la prise en charge de 3 audits énergétiques pour les bâtiments des communes de plus de 5 000 habitants ;
- la prise en charge d'un audit énergétique de l'éclairage public pour toutes les communes.

C'est dans ce cadre, que la commune de Rombies-et-Marchipont souhaite la prise en charge par Valenciennes Métropole des études énergétiques suivantes :

- audit énergétique pour son bâtiment : Mairie et secrétariat, situé au 27 rue de l'Eglise, d'une surface de 470 m<sup>2</sup>
- audit énergétique pour son bâtiment : Ecole Claudine HUART situé au 9 sentier des écoles, d'une surface de 710m<sup>2</sup>

A la suite de ces études, la commune s'engage à réaliser des travaux préconisés sur la base de celles-ci.

La commune transmettra après le début des travaux, une attestation de démarrage des travaux ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation à Valenciennes Métropole.

Sur ces bases, le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Madame le Maire,

Après avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité, la prise en charge par Valenciennes Métropole des études énergétiques pour les sites, cités ci-dessus, de la commune la Rombies-et-Marchipont.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Agnès DOLET

